

SPANC du Canton de Domme
 Le Bourg 24 250 DAGLAN
 Tel : 05 53 28 19 03
 Fax : 05 53 29 65 95
 Port : 06 07 95 30 57

**CONTROLE DE DIAGNOSTIC,
 1^{ER} CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT
 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur DE LANDTSHEER Dirk

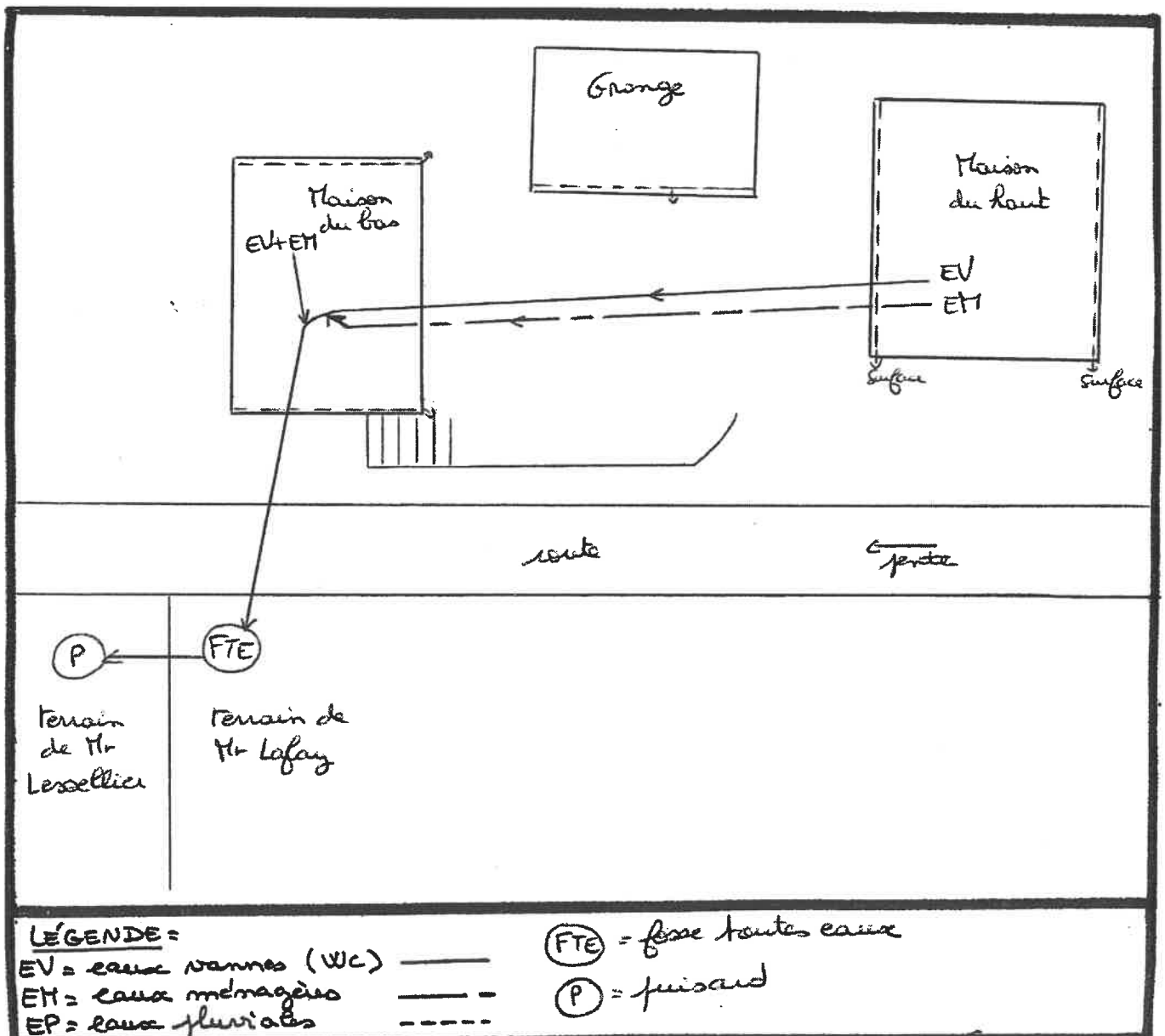
AE 163
 CASTELNAUD LA CHAPELLE

1 / 3

ANC-2011-24086-003952

VISITE DU 22/07/2011

Commune :	CASTELNAUD LA CHAPELLE		
Cadastre :	AE 163		
Adresse Terrain :	La Treille Haute 24250 CASTELNAUD LA CHAPELLE		
Propriétaire :	Monsieur DE LANDTSHEER Dirk St Michieleskaai 5 B-2000 ANVERS BELGIQUE		
Occupant :			
Type de résidence :	Secondaire	Année de rénovation de l'habitation:	2008
		Année de construction de l'assainissement :	1975
Surface Terrain :	400 m ²	Nombre d'occupant :	8 p. 3 mois/an
		Nombre de chambres :	4
Zonage assainissement :	Non collectif		
Raccordement réseau collectif :	Non raccordable		



SPANC du Canton de Domme
Le Bourg 24 250 DAGLAN
Tel : 05 53 28 19 03
Fax : 05 53 29 65 95
Port : 06 07 95 30 57

**CONTROLE DE DIAGNOSTIC,
1^{ER} CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur DE LANDTSHEER Dirk

AE 163
CASTELNAUD LA CHAPELLE

2 / 3

ANC-2011-24086-003952

VISITE DU 22/07/2011

Constat : Incomplet

PRETRAITEMENT	Volume (m ³)	Matériau	Accès	Remarques	Dimensions	Dysfonctionnements
Fosse Toutes Eaux		PVC	Oui			Déformation

**Observations
PRE-TRAITEMENT**

La fosse est située chez le voisin Mr Lafay. Manque le préfiltre décoloïdeur et les ventilations primaire et secondaire.

Constat : Absent

TRAITEMENT	Linéaire / Surface	Regard	Remarques	Dysfonctionnements
------------	--------------------	--------	-----------	--------------------

REJET

Remarques

Puisard

Situé chez le voisin Mr Lessellier

**Observations
REJET**

EAUX PLUVIALES

Raccordement : Non raccordées

Rejet dans : Surface

Observations :

Observations :

CONTRAINTES DU TERRAIN

Encombrement Paysager	Non
Encombrement Sol	Non
Surface assainissement	20 m ²
Pente	20%
Habitat	Groupé

**RESSOURCES EN EAU DISPONIBLE SUR LE
TERRAIN**

Alimentation humaine	Non
Alimentation animale	Non
Arrosage	Non
Autre	Non
Inconnu	Non

ENTRETIEN REALISE

Certificat

Date

Vidangé (m³)

Destination

Agréé

Exécutant

Fosse Toutes Eaux

Non

**Observations
ENTRETIEN**

La fosse n'a jamais été vidangée.

SPANC du Canton de Domme Le Bourg 24 250 DAGLAN Tel : 05 53 28 19 03 Fax : 05 53 29 65 95 Port : 06 07 95 30 57 ANC-2011-24086-003952	CONTROLE DE DIAGNOSTIC, 1^{ER} CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF VISITE DU 22/07/2011	Monsieur DE LANDTSHEER Dirk AE 163 CASTELNAUD LA CHAPELLE 3 / 3
---	---	--

PRECONISATION D'ENTRETIEN	A Vidanger ou Nettoyer	Délais (mois)	Volume de boue observé
Fosse Toutes Eaux	Oui	12	

CONSEILS POUR L' ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DE VOTRE INSTALLATION :

Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif complet et aux normes.

RESULTAT DE LA VISITE	
Dispositif	Partiel : Le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner et/ou il existe des branchements autres qu'eaux usées
Fonctionnement	Nuisances : Dispositif constituant une gêne importante pour le voisinage
Impact sur le milieu	Elevé : Les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire
Risques sanitaires	Inconnu : Aucun élément ne permet de déterminer un risque sanitaire
Conclusion	Installation non conforme à la réglementation, présente des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique.

COMMENTAIRE :

Il est urgent de réhabiliter le dispositif d'assainissement non collectif mais le terrain étant trop petit, il est difficile de réaliser le dispositif chez le propriétaire.

**La Technicienne
Céline FAURE**

NB :
LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) GRENELLE 2
Extrait de l'article 159 :
 « Le propriétaire fait procéder aux travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle prévu au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de quatre ans suivant la notification de ce document. »

Les conclusions de ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que des déclarations recueillies auprès du particulier et peuvent varier selon les conditions d'occupation du logement, l'entretien de l'installation et les conditions climatiques.

Pour tout travaux d'amélioration ou de réhabilitation de votre dispositif d'assainissement non collectif existant, veuillez contacter le SPANC dès le début du projet afin qu'il puisse vérifier la conception et la bonne exécution des travaux et vous délivrer un certificat de conformité.